ꕥ GENEVIÈVE PAQUET, LL.M. ꕥ
Avocate / Lawyer

Le 23 juin 2014 *'Par dépôt électronique et courrier'*

Me Véronique Dubois
Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : **Dossier R-3888-2014**
Demande de modification de la politique d'ajouts au réseau de transport

---

Chère consœur,

La présente donne suite aux commentaires du Transporteur datés du 16 juin 2014 et portant sur les demandes d'intervention déposées dans le cadre du dossier cité en objet.

En réponse aux commentaires du Transporteur référant à la décision D-2010-124 selon laquelle la Régie ne retenait pas l'intervention des groupes environnementaux pour l'analyse des enjeux portant sur la Politique d'ajouts au réseau de transport, le GRAME soumet que la présente demande émane d'un contexte différent et que son intervention est circonscrite à des enjeux en lien avec les intérêts que l'organisme défend.

Concernant l'application de l'allocation maximale du Transporteur dans le cas des ajouts au réseau pour les projets de ressources, le GRAME souhaite intervenir afin de s'assurer que le choix de la période de 20 ans proposée ne désavantage pas les projets de ressources renouvelables, comme les petites centrales au fil de l'eau, les projets de biomasse ou d'énergie éolienne, en lien avec ses intérêts pour la protection de l'environnement. Le GRAME soumet que parmi ses analystes retenus au présent dossier, Mme Moreau, qui détient un baccalauréat en administration des affaires, a les compétences pour aborder la question de la durée de vie des équipements associée à la durée d'amortissement de 20 ans proposée par le Transporteur.

Concernant les ajouts au réseau pour le raccordement de centrales visant à alimenter la charge locale (B-0005, section 3.2), tel qu'indiqué aux paragraphes 21 et 22 de sa demande d'intervention, le GRAME soumet vouloir étudier la pertinence d'appliquer l'allocation maximale à la puissance maximale à transporter dans le cas des projets de ressources de nature intermittente puisque la détermination de cette puissance maximale est sujette à une réévaluation. Dans cette section le GRAME n'abordera pas les

400, boul. Curé-Labelle, suite 204, Laval, Québec, H7V 2S7
Téléphone : 450-687-5055, poste 226 ; Télécopieur : 450-687-8181
Courriel : genevieve_paquet@videotron.ca

enjeux propres au coût pour la charge locale, mais plutôt l'impact du choix de l'allocation maximale à la puissance maximale pour le cas des ressources intermittentes. Pour cette section, l'équipe du GRAME, composée de m. Michel Perrachon, analyste senior spécialisé en exploitation du réseau de transport, et de Mme Nicole Moreau seront en mesure d'examiner cet aspect spécifique lié à la ressource intermittente.

Concernant l'approche de partage des coûts entre des clients du service de transport (B-0005, section 3.7), le GRAME propose au paragraphe 24 de sa demande d'intervention que les coûts d'un projet entre des clients du service de transport soient attribués sur une base de coefficient d'utilisation.

Enfin, concernant les aménagements particuliers pour certains projets, tels que les projets d'intégration de nouvelles sources d'énergie renouvelables (B-0005, section 3.9.2), le GRAME souhaite aborder la question de l'abandon par le Transporteur du concept d'aménagements particuliers pour certains projets, tels les projets d'intégration de nouvelles sources d'énergie renouvelables et s'assurer que la méthode d'allocation maximale appliquée aux projets de ressources du Distributeur permette d'éviter les obstacles au développement de projets de sources renouvelables. Le GRAME soumet que cet enjeu est également en lien avec ses intérêts et que son équipe a les compétences requises pour aborder cette question.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Éric Dunberry (Norton Rose Fulbright) et Me Yves Fréchette pour le Transporteur (par courriel)

400, boul. Curé-Labelle, suite 204, Laval, Québec, H7V 2S7
Téléphone : 450-687-5055, poste 226 ; Télécopieur : 450-687-8181
Courriel : genevieve_paquet@videotron.ca